

MODALITÉS DE LA SUBVENTION



CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Dossier à transmettre par e-mail :
environnement@cc-flandreinterieure.fr
ou à déposer directement au siège de la CCFI
222bis, rue de Vieux-Berquin - 59190 HAZEBROUCK

À REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION

Date de dépôt :	Montant de la subvention :
N° de dossier :	Observation(s) :

> Quelles conditions pour bénéficier du dispositif ?

• Vous concernant.

- > Être un particulier, propriétaire, résidant en CCFI.
- > Être majeur.
- > Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide financière sur le même foyer.

• Concernant la cuve ou la citerne.

- > Le projet doit être :
 - acheter et installer une nouvelle cuve ou citerne eau de pluie.
 - ou rénover une cuve ou citerne.
- > La capacité de la cuve ou de la citerne doit être de 5000L au minimum.
- > Le logement doit être déjà existant (les installations dans le cadre de constructions neuves ne seront pas acceptées).
- > La cuve ou citerne concernée doit être raccordée au réseau domestique dans le respect de la réglementation en vigueur et enterrée (arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage intérieur et extérieur des bâtiments).

> De quel montant est-il question ?

- > L'aide accordée est de maximum 20% du montant des dépenses de travaux plafonnées à 1000€ par foyer. Elle est versée dans le respect du budget alloué pour ce dispositif par l'intercommunalité. Si le nombre de dossiers d'aide financière engendre pour la CCFI une dépense supérieure au budget alloué, les dossiers non-traités seront inscrits pour l'année suivante selon l'ordre d'enregistrement à la CCFI, si reconduction votée.
- > Le montant des travaux calculé peut prendre en compte :
 - la fourniture d'une cuve ou d'une citerne neuve (transport compris).
 - la pose d'une cuve ou citerne neuve.
 - le nettoyage d'une cuve ou citerne ancienne et travaux d'étanchéité.
 - le nécessaire pour le raccordement au réseau d'eau domestique (pompe, filtres, plomberie...).



MODALITÉS DE LA SUBVENTION (SUITE)



CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

> Comment composer mon dossier de candidature ?

• L'aide sera versée en une seule fois, par foyer fiscal et par an à réception d'un dossier comprenant :

> Le formulaire de demande de subvention.

> Un RIB.

> Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

> La localisation de la cuve ou citerne, sur plan parcellaire.

> Une copie de l'attestation de conformité de raccordement au réseau d'assainissement complétée par la personne responsable de la mise en service de l'installation (ou son représentant) : « Fiche d'attestation de conformité établie à la mise en service des équipements de distribution des eaux de pluie à l'intérieur d'un bâtiment » suivant le modèle disponible sur Légifrance d'après l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage intérieur et extérieur des bâtiments.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019386409/>

> Une copie de la déclaration en mairie.

> L'ensemble des factures acquittées correspondant à :

- la fourniture d'une cuve ou d'une citerne neuve (transport compris).

- la pose d'une cuve ou citerne neuve.

- le nettoyage d'une cuve ou citerne ancienne et travaux d'étanchéité.

- le nécessaire pour le raccordement au réseau d'eau domestique.

Si l'une des pièces justificatives est manquante, le dossier sera considéré comme incomplet et ne donnera pas droit au paiement de la subvention.

 Il est conseillé de prendre contact avec la CCFI en amont du dépôt du dossier. À ce titre, les devis peuvent être envoyés pour pré-instruction.